

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 18 juillet 2017 à 19h15, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, maire, à laquelle sont présents :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : mesdames Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Nancy Forget, OMA, MBA, directrice générale adjointe et greffière adjointe.

Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1 Départ à la retraite du directeur du service des Travaux publics

4.2 Embauche d'un directeur du service des Travaux publics

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 15.

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M17-07-249

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Monic Paquette
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

2) **ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3) **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4) **ADMINISTRATION**

4.1 **DÉPART À LA RETRAITE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mariville a embauché le 16 août 2004 monsieur Yves Boulet, à titre de directeur du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Boulet a signifié son départ à la retraite;

M17-07-250

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
IL EST RÉSOLU :

D'accepter le départ à la retraite de monsieur Yves Boulet, selon les conditions et les modalités prévues au document ci-joint pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tout document relatif à la présente résolution.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.2 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin de combler le poste de directeur du service des Travaux publics, poste permanent à temps plein, suite au départ à la retraite de monsieur Yves Boulet qui occupait ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

M17-07-251

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort
APPUYÉE PAR : Marc-André Sévigny
IL EST RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Sylvain Gagnon, à titre de directeur du service des Travaux publics, et ce, à compter du 31 juillet 2017. Le directeur du service des Travaux publics sera sous l'autorité de la directrice générale. Il sera responsable de l'ensemble des activités du service des Travaux publics notamment, l'administration et la gestion des ressources humaines du service, les services municipaux (voirie, aqueduc, égouts, déneigement, etc.), l'entretien des bâtiments et terrains municipaux, les programmes d'entretien des équipements, l'usine d'épuration des eaux usées et du traitement de l'eau potable, la mécanique générale, la gestion des projets d'infrastructures, l'élaboration des appels d'offres, les prévisions budgétaires du service et les recommandations pour le plan triennal d'immobilisations. Toute autre fonction ou responsabilité connexes que la Ville jugera être de ses compétences et habiletés.

Le salaire annuel versé est assujéti à la Politique concernant les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Mariéville ainsi que les conditions et les modalités prévues au document ci-joint pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tout document relatif à la présente résolution

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du maire au public

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Louis Bienvenu
Maire suppléant

Mélanie Calgaro, OMA, notaire
Greffière